

Bon No: 004415734		1ere Gachée: 13:06 (1)		Date: 17/10/2025		reap151025155743		Zone: TRANSPORT TOI							
		Quantité: 6.00 m3		référence commande(2):				Véhicule: P99 PUMI SOUFFLET M99-5 SOUFFLET							
client: 412748 chantier: 274804		CLIENT COMPTANT ASSUJ REI 51520 Masson 3 avenue fernandel 06.40.77.30.17 51430 Tiqueux						CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 							
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale				ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:			
code Béton NJB253A260		désignation(6)(8) BPS		certification		classe d'exposition(3) XC2		Classe Chlorure CL 0,40		consistance(7) S3		Dmax Dm20			
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C25/30							
appellation commerciale C25/30 XC2 S3 Dm20 CEM2 260															
Propriétés particulières spécifiées															
SERVICES						ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE					
BARBOTINE PUMI 2H M3 PUMI CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP						PRE 5480/4700				NOM: signature du client:					
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:													signature:		

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1